ples questions de formalité et de procédure ont quelquefois des résultats aussi importants que les questions de principe et de droit.

La question la plus pressante est celle de fournir du travail aux soldats. Le pays a le devoir absolu de leur donner de l'emploi. Toutes les autres questions convergent autour de celle-là. Dans notre armée d'un demi-million, il y a des hommes capables de remplir toutes les positions qu'un gouvernement peut offrir. Toutes les vacances dans l'administration, civile ou militaire, devraient être remplies par d'anciens soldats. Dans son programme de reconstruction le Gouvernement a pris des mesures pour fournir du travail aux soldats. Toutes les autres institutions secondaires devraient adopter un programme semblable: Tous ceux qui emploient de la main-d'œuvre, s'ils veulent être de dignes citoyens, devront s'efforcer de procurer du travail aux soldats. Au besoin, les civils devraient être renvoyés pour faire place aux vétérans.

Je ne crois pas me montrer trop exigent en parlant ainsi, puisque je ne fais qu'énoncer le principe que nos soldats ont le droit absolu d'être incorporés dans notre vie économique et de devenir des citoyens utiles, sans avoir à souffrir du fait de leurs services outre-mer. C'est ce principe qu'il faut faire accepter clairement par notre population.

Il y a lieu de féliciter le ministère au sujet du récent décret du conseil relatif à la colonisation. Notre domaine agricole encore inexploité est notre principale richesse. Nous désirons que des Canadiens patriotes le cultivent, au lieu d'étrangers qui ne partagent pas nos aspirations nationales, et j'espère que le projet que le ministère déposera pour rendre disponibles nos terres de l'Ouest en réservera suffisamment non seulement pour nos soldats, mais aussi pour les soldats des autres parties de l'empire britannique. Il y a, surtout dans l'Ouest canadien, des centaines, sinon des milliers, de soldats de retour qui sont prêts à mettre à exécution le projet du ministère, et j'espère qu'on se mettra à l'œuvre avec toute la célérité possible.

Le ministère déposera un projet tendant à amender et à refondre les décrets du conseil qui ont trait aux pensions. Le récent décret du mois de janvier dernier a apporté plusieurs modifications louables et le prochain bill en renfermera d'autres, n'en doutons pas.

Je suis d'avis que le ministère doit être félicité de la manière habile dont il a dirigé les efforts de la population depuis quatre ans et de l'énergie qu'il a mise dans la solution des problèmes que pose la présente ère de restauration. Cependant, aucun ministère ne pourrait, à lui seul, trancher les questions que la guerre a fait naître ou celles qui s'imposent maintenant à notre attention. Pendant les quatre années de la guerre, il a eu le concours et l'appui de toute la population canadienne, et je suis d'avis qu'il peut encore compter sur ce concours et cet appui.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur, ainsi que la députation, de vos égards et de l'indulgence avec laquelle vous avez

prêté l'oreille à mon discours.

M. ROBERT JAMES MANION (Fort-William et Rainy-River): Bien que je craigne de m'en acquitter imparfaitement, le devoir m'incombe d'appuyer mon collègue de Calgary-Est (M. D. L. Redman) qui a proposé l'adresse en réponse au discours de Son Excellence le Gouverneur général.

Je désire tout d'abord féliciter l'honorable préopinant de la manière éloquente et habile dont il a rempli sa tâche. Puis je veux remercier le premier ministre intérimaire et le cabinet, au nom de mes électeurs de Fort-William et Rainy-River, du grand honneur qu'ils lui ont fait en choisissant leur représentant pour appuyer l'adresse en réponse au discours du Trône.

Depuis la confédération, il a été d'usage courant à la législature fédérale, bien que cela n'ait pas été une règle inflexible, de faire appuyer cette motion en français. Cependant, cet usage n'a pas été observé dans quelques circonstances dont la plus récente s'est présentée en 1906, lorsque l'adresse a été proposée par le représentant d'Assini-boia-Ouest, M. W. E. Knowles, et appuyée par le représentant d'Antigonish, M. W. Chisholm. Antérieurement, il n'y avait pas eu de dérogation à cet usage depuis 1896, lorsque M. Powell, de Westmoreland, avait proposé l'adresse, et que M. McGillivray, d'Ontario-Nord, l'avait appuyée. Quoi qu'il en soit, je regrette beaucoup que ma connaissance imparfaite de la langue française m'empêche de porter atteinte au beau verbe de Molière et de Racine en m'efforçant de respecter la tradition. J'exprime ce regret en toute sincérité, car, pour rendre hommage à mes collègues de langue française et pour contribuer dans une faible mesure à l'union, j'eusse beaucoup aimé à me servir du français pour remplir ma tâche. mon intention soit prise pour un fait accompli, car je suis profondément persuadé que tous les véritables amis du pays doivent souhaiter qu'une entente cordiale réelle règne entre nous. Le Français-Canadien ou

[M. Redman.]